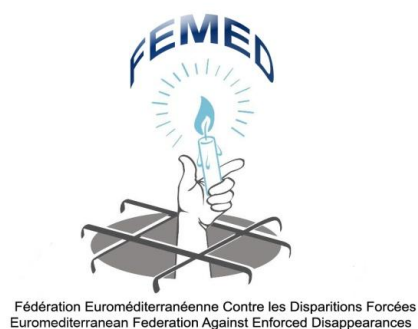




RAPPORT D'ACTIVITES

Fédération Euro-méditerranéenne
contre les Disparitions Forcées
(FEMED)

JANVIER 2011 – DECEMBRE 2011



Place Tahrir, 22 avril 2011

La disparition de mon fils est comme une braise dans ma main, elle me brûle !

Mais je ne peux pas lâcher ...

Une mère de disparu

TABLE DES MATIERES

Introduction	4
I. Rencontres Euro-mediterranennes des familles de disparus.....	Erreur ! Signet non défini.
I.1. La Troisième Rencontre Euro-méditerranéenne des Familles de Disparus	Erreur !
Signet non défini.	
II. Alerte et monitoring.....	5
III. Actions de sensibilisation.....	Erreur ! Signet non défini.
III.1. Missions de plaidoyer à Genève.....	Erreur ! Signet non défini.
III.2. Mission de plaidoyer à Strasbourg	Erreur ! Signet non défini.
III.3. Mission de plaidoyer Espagne.....	Erreur ! Signet non défini.
IV. Formations	5
IV.1. Au Maroc	5
IV.2. En Algérie	5
V. Semaine sur les disparitions forcées.....	8
VI. Documentation et communication	12
VI.1. La revue semestrielle de la FEMED « Devoir de Vérité »	12
VI.2. Le Blog et le site internet	12
VI.3. La liste de diffusion.....	12
VII. Secrétariat et instances décisionnelles	13
VII.1. Les instances de la FEMED.....	13
VII.2. Le Secretariat	13
ANNEXES	Erreur ! Signet non défini.
Déclaration de la troisième rencontre Euro-méditerranéenne des familles de disparus	Erreur !
Signet non défini.	
Liste des associations membres de la FEMED	15

INTRODUCTION

Dans le contexte actuel de transitions vers des régimes d'Etat de droit, les initiatives de la société civile de la région Euro-méditerranéenne doivent être soutenues. La création de réseaux stables et forts, tel que la Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED), portant la voix de la société civile et des victimes est primordial afin de permettre aux populations de la région de faire la paix, de pacifier les débats qui agitent les consciences et de construire un avenir commun sur des bases solides.

La disparition forcée est une pratique qui est commune à une grande partie des Etats de la région Euro-méditerranéenne et qui doit être éradiquée. Les chantiers à conduire concernent à la fois le passé – le respect des droits des victimes, notamment le respect du droit à la vérité, à la justice et à la réparation et le devoir de mémoire ; et l'avenir – la mise en place de dispositifs préventifs au niveau international et national, notamment au travers de la promotion de la ratification de la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* par les Etats de la région Euro-méditerranéenne.

➤ Présentation de la FEMED

En 2000, à Paris, lors de la Première rencontre Euro-méditerranéenne des familles de disparus, une Coalition Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées a été créée. La Coalition étant restée informelle, la nécessité de former une entité plus large et structurée au service des familles de disparus est apparue au fur et à mesure des expériences. En mai 2007, l'Assemblée constitutive de la FEMED s'est tenue à Beyrouth. Les membres fondateurs de la FEMED, des associations venues de l'Algérie, du Liban, du Maroc et de la Turquie, ont ainsi pu formaliser leur Fédération en une structure légalement constituée.

La Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED) a alors succédé à la Coalition, et est officiellement née le 27 mai 2007. Les questions légales, stratégiques et programmatiques ont été débattues et tranchées. Des statuts et un règlement intérieur ont été adoptés. Un bureau exécutif et un conseil d'administration ont été élus. Les membres fondateurs avaient initialement prévus de localiser le siège de la FEMED à Beyrouth, mais le contexte politique a rendu impossible l'enregistrement de l'organisation au Liban. Le siège a donc été provisoirement transféré à Paris. Depuis le 31 janvier 2008, la FEMED est enregistrée en France comme association sous le régime de la loi de 1901.

La FEMED est aujourd'hui composée de 26 organisations membres issues de 12 pays différents et continue de mettre en œuvre ses activités à destination de ses associations membres algériennes, bosniaque, chypriotes, espagnole, irakienne, kosovare, libanaises, libyenne, marocaines, serbes, syrienne et turques.

En 2010-2011, la FEMED a poursuivi son action et a mis en œuvre de nombreuses activités : formations, missions dans les pays de la région touchés par les disparitions forcées, missions de sensibilisation, publication d'une revue semestrielle, de rapports, organisation des rencontres Euro-méditerranéennes des familles de disparus, lobbying sur la *Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*, appels urgents sur les disparitions forcées et les violations touchant les défenseurs des droits de l'Homme, etc..

I. ALERTE ET MONITORING

La FEMED s'attache, dans le cadre de son objectif général qui est d'apporter les outils nécessaires aux associations membres et plus largement à l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme afin d'éradiquer la pratique des disparitions forcées dans la région, à suivre les violations qui surviennent encore aujourd'hui. La Fédération a donc mis en place un réseau d'alerte, où les associations membres et ses partenaires l'informent des violations. Selon le contexte et les circonstances propres au pays, la FEMED peut saisir le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ainsi que les instances nationales, régionales et/ou internationales. Cela lui permet ainsi de publier des appels urgents. Cela peut concerner des cas de disparitions forcées ou encore des persécutions subies par les proches de disparus. La FEMED travaille aussi dans ce cadre en partenariat avec les ONG internationales des droits de l'Homme afin que soient largement relayées ses informations.

II. MISSIONS DE TERRAIN

Ces missions sur le terrain sont destinées d'une part à faire connaître la FEMED, ses objectifs ainsi que son plan d'action à des organisations qui n'ont pas accès à l'information (à cause de la situation politique dans le pays, de la barrière de la langue, etc.), et d'autre part de prendre connaissance de l'action des associations locales, de leurs objectifs et revendications, d'évaluer leurs besoins, d'identifier les obstacles rencontrés dans leurs pays, etc.

II.1. En Syrie

En raison de la situation difficile des défenseurs des droits de l'Homme en Syrie, la mission n'a pas pu être effectuée auparavant. En effet, actuellement, avec le mouvement sans précédent de contestations en Syrie, mouvement sévèrement réprimé, les associations de droits de l'Homme sont d'autant plus contrôlées et surveillées.

Une mission exploratoire a été réalisée en avril 2011 par Mohammad Kawthar, membre du Conseil d'Administration de la FEMED.

Mohammad Kawthar a effectué un travail de prise de contact avec des associations pour

faciliter la prochaine mission de la FEMED et réaliser ses activités dans de bonnes conditions.

Un rapport a été transmis par Mohammad Kawthar, en arabe dans lequel il revient sur le début du mouvement de protestation en Syrie contre le régime de Bachar Al Assad. Compte tenu du contexte, les contacts avec les associations sur place ont été très réduits.

II.2. En Egypte

La mission, composée de Nassera Dutour, Présidente de la FEMED, Rachid El Manouzi, Secrétaire Général de la FEMED et Lola Schulmann, Chargée de Programme à la FEMED, s'est déroulée au Caire sur trois jours et ce, du 17 au 20 Avril 2011.

La délégation a rencontré différentes associations : Centre El Nadim pour la réhabilitation des victimes de torture (El Nadim Center for Rehabilitation of victim of violences), l'Institut du Caire pour les droits de l'homme (Cairo Institute for Human Rights Studies - CIHRS), Programme Arabe pour les militants des droits de l'Homme (Arab Program for Human Rights Activists), Initiative égyptiennes pour les droits des personnes (Egyptian Initiative for Personal Rights – EIPR), Le Front de protection des manifestants égyptiens (Front to protect egyptian protestors), Association des droits de l'Homme et assistance légale (Association for human rights and legal aid – AHRLA), Centre légale Hicham Mubark (Hicham Mubarak Law Center – HMLC).

Du côté officiel, la délégation a également été reçue par Mme Elham Alshejni, Directrice du département des droits de l'Homme à la Ligue arabe et Mr Omar Shalaby, Premier Secrétaire aux droits de l'Homme au Ministère des affaires étrangères égyptien. Ces entretiens ont permis de porter leur attention sur les cas des disparus et des demandes des associations sur ce sujet, et pour parler notamment de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, entrée en vigueur en décembre 2010.



Place Tahrir, 22 avril 2011. Sur la banderole on peut lire « La Révolution n'est pas achevée, nos revendications ne sont toujours pas satisfaites »

Durant ces trois jours la délégation a pu se rendre compte de la situation politique actuelle en Egypte et des violations des droits de l'Homme qui s'y sont déroulées durant la révolution.

Le temps imparti n'a pas permis de contacter toutes les organisations souhaitées ainsi que certains représentants d'autorités égyptiennes tels que le Ministère de la Justice. En effet, la délégation n'a pas pu rencontrer ce qui est pour la FEMED son souci premier, les associations qui ont travaillé sur des cas de disparition survenues dans les années 1980. Au fur et à mesure que la délégation avançait dans sa mission, elle a obtenu d'autres contacts d'associations, d'organisations non gouvernementales, de familles de disparus.

La délégation a constaté que la répression a sévit sur l'ensemble du territoire mais malheureusement faute de temps elle n'a pas pu se déplacer en dehors de la capitale égyptienne, au Caire.

Par ailleurs, la délégation est parvenue à établir une liste de personnes disparues en Egypte durant les manifestations afin d'entamer des démarches auprès des Nations Unies. Durant la mission, la délégation s'est entretenue avec une seule famille de disparu.

Les membres de la délégation estiment qu'une mission de plus longue durée, sur l'ensemble du territoire égyptien est plus que nécessaire afin de renforcer les liens établis lors de cette mission mais aussi afin d'acquérir une vision plus globale de la pratique des disparitions forcées en Egypte. La FEMED a le projet, en amont de cette future mission de terrain plus approfondie, de mettre en place une formation à l'intention des associations de défense des droits de l'Homme sur les mécanismes de protection des droits de l'Homme et plus particulièrement sur les disparitions forcées telle que la Convention internationale contre les disparitions forcées, le Groupe de travail sur les disparitions forcées.

III.3. En Irak

Cette mission a été menée par les membres du Bureau de la FEMED, Nassera Dutour, Présidente, et Rachid El Manouzi, Secrétaire général, accompagnés de la Chargée de programme, Lola Schulmann. La délégation s'est rendue durant 4 jours au Kurdistan irakien, du 8 au 11 septembre 2011. L'ensemble de la mission s'est déroulée dans la capitale du Kurdistan, Erbil. La délégation s'est rendue une après-midi à Kirkouk.

La délégation a rencontré différentes associations : Al Ata'a for Human Rights, Kurdistan Anfal Victims Center, Centre des droits de l'Homme, Association Democracy and Development Organisation, International Commission on Missing Persons (ICMP), le Réseau Al-Rahma, Kurdish Institute for victimology and fighting genocide.

Du côté officiel, la délégation a également été reçue par des membres du Parlement du Kurdistan irakien ainsi que Mrs Lanja I. Dizayee, conseillère auprès du Ministère des martyres et Anfal. Ces entretiens ont permis de porter leur attention sur les cas des disparus et des demandes des associations sur ce sujet, et pour parler notamment de la mise en œuvre de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, entrée en vigueur en décembre 2010.



Réunion avec des familles de disparus à Kirkouk, Irak

La délégation a pu se rendre compte de la situation des disparitions forcées en Irak au cours de cette mission. Malgré des avancées du gouvernement avec la ratification de la Convention et le vote de lois sur les disparitions forcées et l'exhumation des fosses communes, un fossé se creuse entre ces gestes politiques et la réalité du terrain. En effet, les plaies de l'Histoire de l'Irak sont toujours ouvertes. Les séquelles des guerres qui ont ravagées le pays se font toujours ressentir. Les graves violations des droits de l'Homme durant le massacre des kurdes et les guerres successives n'ont pas encore été totalement reconnues. Des familles demandent toujours vérité et justice depuis plus de vingt ans.

Aujourd'hui, après l'intervention américaine de 2003 et l'instauration de la démocratie, les disparitions forcées continuent d'être pratiquées. Mais il est plus que jamais difficile d'identifier les responsables de ces crimes.

Cette mission a également été l'occasion de discuter avec les associations et les officiels de la tenue d'un séminaire régional Machrek prochainement sur la mise en œuvre de la Convention internationale contre les disparitions forcées.

IV. SEMINAIRE REGIONAL

La semaine sur les disparitions forcées organisée en octobre 2010 par l'ACAT en partenariat avec la FEMED et le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) et financée par le Ministère des Affaires Etrangères a été une semaine dense en activités et en échanges. Des

représentants d'associations membres de la FEMED venus de Turquie, du Maroc, d'Algérie, de Bosnie, du Kosovo, du Liban et d'Irak étaient invités à participer à cette semaine et ont formé une véritable délégation d'associations de familles de disparus. Des sessions de travail entre les associations ont permis d'aborder différentes thématiques telles que la justice transitionnelle, la médecine légale, l'ouverture de charniers.

Une première journée a été consacrée à des manifestations culturelles autour du « bus des disparus » afin d'interpeller un large public sur la question des disparitions forcées. Deux soirées de projection/débat ont été organisées autour des documentaires, « Chanson pour Amine » et « Nino's place ». Le 26 octobre une conférence de presse à l'Assemblée Nationale française a rassemblé l'ambassadeur des droits de l'Homme près du Ministère des affaires étrangères français, des députés ainsi que des journalistes, pour sensibiliser les médias sur les disparitions forcées et l'entrée en vigueur de la Convention contre les disparitions forcées. L'Ambassadeur des droits de l'Homme Mr François Zimeray a présenté les démarches effectuées par la France auprès des gouvernements de la région méditerranéenne concernant la problématique des disparitions forcées. M. Etienne Pinte, député des Yvelines et président du groupe d'amitié France-Liban a clôt la conférence en présentant les démarches menées par lui-même et par le groupe d'amitié, auprès des autorités libanaises, pour faire avancer la lutte contre les disparitions forcées au Liban.

Tout au long de la semaine, des représentants de l'ACAT et de la FEMED ont accompagné les représentants des associations des familles de disparu du pourtour méditerranéen, dans leurs visites avec des officiels français. Hajra Catic et Nassera Dutour ont rencontré la députée Françoise Hostalier à l'Assemblée nationale. Tous les participants se sont entretenus avec François Zimeray, Ambassadeur aux droits de l'Homme, Régine Lopez, rédactrice Bosnie-Herzégovine, Adel Ziane et Marie Buscaille, rédactrice Maroc lors d'une rencontre au Ministère des Affaires Etrangères. Mohammed Kawthar a rencontré le sénateur Bernard Cazeau et Bernard Ruillier au Sénat

V. AUTRES ACTIVITES

V.1. Participation à des rencontres et évènements extérieurs

V.1.A. Réunion du comité de pilotage de la Coalition Internationale Contre les Disparitions Forcées (ICAED), juillet 2011

La Chargée de programme, Lola Schulmann, s'est rendue quatre jours à Manille (Philippines) afin d'assister à une réunion du comité de pilotage restreint de l'ICAED (AFAD, FEDEFAM et Ewoud Plate). Les deux premiers jours ont été consacrés à la rédaction d'une note succincte suite à un appel d'offre de l'Union européenne sur le renforcement de la société civile. La

seconde partie de la réunion s'est centrée à la relance du programme Linking Solidarity au sein de l'ICAED et des prochaines activités à venir dont une réunion à Genève en novembre 2011.

a) Séminaire sur les fosses communes en Turquie organisée par Yakay-Der et Meya-Der, juillet 2011

Rachid El Manouzi, Secrétaire Général de la FEMED, s'est rendue tout d'abord à Istanbul pour participer à un séminaire sur le rôle de la société civile dans le combat pour la démocratie. Puis ensuite les associations turques ont organisé une conférence « Vérité et charnier en Turquie » à Diyarbakir le 25 juillet 2011. Le lendemain une visite d'un charnier près de la ville de Siirt a été programmée où près de 180 corps seraient enterrés.

b) Marches pour les disparus en Algérie, 08 octobre 2011

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) membre fondateur de la FEMED a organisé à Paris une marche pour les disparus le 8 octobre 2011. La FEMED s'est joint à cet appel et a participé à cette marche. Rachid El Manouzi, Secrétaire Général, a pris la parole au nom de la FEMED pour parler de la question des disparitions forcées dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne.

c) Rassemblement pour la Journée des disparus marocains le 29 octobre 2011

Le 29 octobre 2011 un rassemblement a eu lieu à Paris pour la commémoration de la disparition de Mehdi Ben Barka et plus généralement pour tous les disparus marocains. La FEMED a signé l'appel à ce rassemblement et était présente par le biais de son Secrétaire Général, Rachid El Manouzi.

I- Rencontre avec la Ministère des affaires étrangères

De retour de la mission en Egypte, un rapport a été rédigé analysant les différents entretiens réalisés et établissant une série de recommandations à l'attention des autorités égyptiennes. Cette mission a été financée en partie par le Ministère des affaires étrangères (MAE). A cet effet, une réunion a été organisée au MAE le 25 mai 2011 avec Nordine Drici de la Direction de l'économie globale et des stratégies de développement, Mission de la gouvernance démocratique et Jean François Baffray de la Sous-direction des droits de l'Homme et des affaires humanitaires. La délégation de la FEMED était composée de Nassera Dutour, Présidente, Rachid El Manouzi, Secrétaire Général et Lola Schulmann, Chargée de programme. La délégation a présenté ses conclusions de la mission effectuée en Egypte du 17 au 20 avril 2011 et a remis à cette occasion deux exemplaires du compte rendu de la mission. Suite à cette mission, la délégation a estimé que l'organisation d'une mission plus longue sur l'ensemble du territoire égyptien et la mise en place d'une formation à destination des associations égyptiennes sur les mécanismes de protection des droits de l'Homme s'avéraient

nécessaires. Le MAE s'est prononcé intéressé par cette formation. Nordine Drici a demandé que le secrétariat envoie à son département avant fin juin un projet concernant cette action.

Le 24 juin 2011 la FEMED a été invitée par le MAE à un petit déjeuner/conférence de presse à l'occasion de la Journée internationale contre la torture. Lola Schulmann, chargée de programme s'y est rendue accompagnée de Fanette Bonnet, Chargée de projet au Collectif des familles de disparus en Algérie. Différentes associations françaises étaient conviées. François Zimeray, ambassadeur aux droits de l'Homme s'est exprimé sur l'engagement de la France pour lutter contre la torture.

Le 10 juillet 2011, une réunion a été organisée avec Nordine Drici au siège de la FEMED. Il a été question du projet envoyé par la FEMED concernant la mise en place d'une formation en Egypte sur les mécanismes de protection des droits de l'Homme. Il a également été question de la mission de terrain en Irak en septembre 2011. Le Ministère serait susceptible d'être intéressé à financer cette mission. Le Secrétariat s'est donc engagé à envoyer le projet de mission rapidement au Ministère.

II- Rencontres avec des associations à Paris

En mai 2011, la FEMED a reçu Mme Bouchra Aboutabit qui nous a raconté sa situation. Son frère Adil Aboutabit a disparu en février 2008 alors qu'il devait se rendre à Casablanca. Sa famille a fait de nombreuses démarches, sans succès. La sœur, Doha Aboutabit a essayé de faire des recherches sur son frère disparu et a été arrêté ainsi que son mari et condamnés lors d'un procès à respectivement 4 et 2 ans de prison. La FEMED a pris contact avec ses associations membres marocaines afin d'obtenir plus d'information.

Le 7 octobre 2011, Daad Mousa, avocate syrienne est venue dans les locaux de la FEMED. Le Ministère des affaires étrangères français lui avait organisé sa venue en France. Daad Mousa travaille principalement sur la question des droits de femmes en Syrie. Avec le mouvement en Syrie et la généralisation de la pratique des disparitions forcées, elle a été amenée à travailler sur des cas de disparitions forcées. La FEMED lui a donné à cet effet de la documentation tel le manuel sur les disparitions forcées publié par Aim for Human Rights. Elle a insisté à ce que l'on reste en contact afin d'échanger de l'information et documenter des cas.

Le 17 octobre 2011 la FEMED a reçu dans ses locaux M. Mandher Sfar. M Mandher Sfar a contacté la FEMED par téléphone afin de nous rencontrer. La Croix Rouge française lui a donné le numéro. M.Sfar, tunisien, travaille sur la question des disparus tunisiens en Irak, parti en 2003 combattre les américains. Il a commencé à rassembler des noms de tunisiens disparus ou en attente d'être exécuté suite à un jugement rendu par la Cour irakienne.

Le 29 septembre 2011, la FEMED a assisté à une réunion de l'inter-collectif des luttes des peuples arabes. Cette réunion a été l'occasion de présenter la FEMED et ses actions mais également d'appeler les collectifs à se mobiliser lors de la Marche pour les disparus en Algérie le 8 octobre 2011.

V. DOCUMENTATION ET COMMUNICATION

Afin de dynamiser son réseau d'association, mais aussi porter à l'attention des gouvernements et de l'opinion publique internationale ses revendications et celles de ses associations membres, il a semblé fondamental à la FEMED de développer de nouveaux outils de communication et de documentation efficaces.

V.1. La revue semestrielle de la FEMED « Devoir de Vérité »

Le magazine semestriel de la FEMED « Devoir de Vérité », a été créé en janvier 2009 et est publié deux fois par an. Chaque numéro porte sur un thème particulier qui est toujours lié à disparition forcée. La revue comporte de nombreux articles de fond liés aux disparitions forcées, la Convention internationale des disparitions forcées, l'identification des victimes par la médecine ADN, le droit à la vérité et la justice.... Il retrace également les activités et les projets mis en place de la Fédération et de ses associations membres. Les trois premiers exemplaires de la revue sont consultables en ligne. La revue est envoyée à toutes les associations membres par courrier et diffusée largement lors des missions et autres événements.

V.2. Le Blog et le site internet

Afin de présenter les activités de la FEMED ainsi que celles de ses associations membres mais également toutes les informations liées aux disparitions forcées dans la zone Euro-méditerranéenne, la FEMED a mis en ligne en septembre 2008 un blog : [///federation-euromed.blogspot.org](http://federation-euromed.blogspot.org).

Un site internet a été mis en ligne. Il comprend plusieurs nouveaux outils tel une carte interactive présentant la situation des disparitions forcées dans la région, des actualités, etc.

V.3. La liste de diffusion

Une liste de diffusion a été créée afin que l'information générée par la FEMED, ses associations membres ainsi que ses organisations partenaires, soit mis à la connaissance du public. Cet outil permet à la FEMED de faire circuler rapidement et largement les informations et actualités pertinentes reliées à la lutte contre les disparitions forcées et pour le respect des droits de l'Homme dans la région.

La liste de diffusion et les autres moyens de communication de la FEMED permettent aussi de relayer ses communiqués de presse et ses appels urgents.

VI. SECRETARIAT ET INSTANCES DECISIONNELLES

VI.1. Les instances de la FEMED

Afin de développer au mieux la FEMED, ses instances se sont réunies à plusieurs reprises en 2009 et en 2010. Ainsi, des réunions, physiques et par téléphone, ont eu lieu tout au long des années 2009/2010. Internet est fréquemment utilisé pour faciliter le processus décisionnel des différentes instances de la FEMED. Les missions de terrain ont aussi permis de tenir deux Conseil d'administration, l'un à Genève et le second à Alger.

VI.2. Le Secrétariat

Après sa création, la FEMED a fonctionné pendant plusieurs mois grâce aux membres du Bureau de la FEMED.

Une première personne a été recrutée en CDD en 2008 afin de renforcer le Secrétariat de la FEMED et de mettre en œuvre avec plus de facilité ses activités. Cette dernière a pour mission d'organiser les différentes missions de terrain et de sensibilisation, la création et le développement d'outils de communication, et la recherche de financement.

Dans la mesure où la FEMED est passée de 4 à 26 membres, il est primordial de consolider le Secrétariat. Le renforcement du Secrétariat permettra par ailleurs d'enrichir et de développer les activités de la FEMED.

ANNEXE

LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FEMED

La FEMED compte 26 associations membres réparties à travers 12 pays de la région Euro-méditerranéenne. Il s'agit d'associations de familles de disparus et d'organisations non-gouvernementales actives dans la lutte contre les disparitions forcées.

Algérie : CFDA, SOS Disparus, Djazaïrouna et Somoud.

Bosnie-Herzégovine : Mères de Srebrenica, Femmes de Srebrenica et l'Association des Personnes tuées et disparues de Vrbanja.

Chypre: Association of Martyrs' Families and War Veterans et Truth Now.

Espagne : Association pour la récupération de la mémoire historique de la Catalogne.

Irak: Al Ata'a for Human Rights.

Kosovo: Shpresimi / Hope Suhareka.

Liban : CLDH, Comité des Familles de Personnes Disparues ou Enlevées au Liban et SOLID.

Libye : Human Rights Solidarity.

Maroc : Association des Parents et Amis de Disparus au Maroc, Comité des Familles de Disparus au Maroc, Organisation Marocaine des Droits Humains et l'Association Marocaine des Droits Humains.

Serbie: Association of Families of Kidnapped and Missing Persons from Kosovo and Metohija.

Syrie: Committee for the defence of democracy freedoms and human rights in Syria.

Turquie: Mères pour la paix, YAKAY-Der, IHD et MEYA-Der.